

Nos six comités aviseurs se mobilisent pour la protection de l'eau

Ville Saint-Gabriel, le 9 octobre 2019 – Considérant l'importance de la superficie du bassin versant de la rivière Maskinongé (1 105 km²) et la particularité de certains secteurs, l'Association de la gestion intégrée de la rivière Maskinongé (AGIR Maskinongé) a créé six comités aviseurs afin de favoriser la concertation à l'échelle locale. Ces comités jouent un rôle important dans la priorisation des actions à mener pour la protection de l'eau.

Samedi dernier, 21 membres des comités aviseurs ont participé à un atelier de travail ayant pour objectif la priorisation de 3 à 5 problématiques en lien avec l'eau dans le bassin versant de la rivière Maskinongé. Collectivement, 5 problématiques ont été priorisées en considérant certains critères de sélection :

Problématiques priorisées	Critères de sélection
Pratiques agricoles	collectif, grande portée, urgent, grave
Bandes riveraines	réaliste, collectif, grande portée, motivation, urgent, grave
Inondations	réaliste, collectif, grande portée, motivation, urgent, grave
Espèces exotiques envahissantes	grande portée, motivation, urgent, grave
Suivi de la qualité de l'eau	réaliste, collectif, grande portée, urgent

Les résultats de la rencontre contribueront à l'orientation de nos actions pour les trois prochaines années et à la mise à jour de notre plan directeur de l'eau.

Un grand merci à tous nos comités qui se mobilisent pour la protection de l'eau !



Figure 1. Delphine Deléglise, directrice d'AGIR Maskinongé, Jean-Claude Charpentier, président d'AGIR Maskinongé et les membres qui ont participé à la grande rencontre des comités aviseurs 2019



Figure 2. Atelier de travail en sous-groupe
 (Outil d'animation : Trouvons ensemble <https://pouremporter.communagir.org/outils/trouvons-ensemble>)



Figure 3. Priorisation des problématiques
 (Outil d'animation : Vote indicatif <https://pouremporter.communagir.org/outils/le-vote-indicatif>)



À propos d'AGIR Maskinongé

AGIR Maskinongé est un organisme à but non lucratif désigné par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour planifier la gestion de l'eau du bassin versant de la rivière Maskinongé. En concertation avec les acteurs de l'eau, le principal mandat de l'organisme consiste à élaborer un Plan directeur de l'eau (PDE), à le mettre à jour, à le promouvoir et à suivre sa mise en œuvre. La mission d'AGIR Maskinongé est d'assurer la protection, la réhabilitation et la mise en valeur des milieux hydriques et des ressources qui y sont associées, et ce, dans une perspective de développement durable.

- 30 -

Source et information :

Marion Carrier - *Coordonnatrice PDE*

Association de la gestion intégrée de la rivière Maskinongé (AGIR Maskinongé)

(450) 752-4868, poste 223 | marion.carrier@agirmaskinonge.com